

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : CONVENTION POSE D'ANCRAGE FACADE PRIVEES POUR L'INSTALLATION D'UNE DECORATION URBAINE EN
CENTRE-VILLE D'HAUTEVILLE-LOMPNES

Séance du 24 mai 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures et seize minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit mai deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Didier BOURGEAIS, pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Gérard CHAPUIS pouvoir à Madame Nicole ROSIER
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Stéphane LYAUDET pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

Corinne BOYER, Olivier BROCHET, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

Soit 19 présents, 6 pouvoirs, soit 25 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Monsieur le Maire présente le projet de décoration urbaine envisagée pour l'été 2022 et durant 3 ans à minima, composée de ciels fleuris qui viendront couvrir une partie des rues Jean Miguet et de la République et de décorations végétales sur câble qui seront installées Place de la Fontaine et aux abords de la Mairie.

Sa mise en œuvre implique l'ancrage de dispositifs techniques sur des immeubles appartenant à des propriétaires privés ou gestionnaires d'immeubles. Il convient donc de mettre en place des conventions avec ces derniers. Ces ancrages serviront à ces décorations, aux décorations d'hiver et à d'autres projets ultérieurs. Aussi, un projet de convention type a été élaboré et est annexé à la présente délibération accompagnée de la liste des propriétés concernées.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le modèle de convention présenté qui sera conclue avec chaque propriétaire privé ou gestionnaire des immeubles concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents afférents ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220524-DE-2022-083B-DE
Date de télétransmission : 31/05/2022
Date de réception préfecture : 31/05/2022

